

Commission des affaires européennes

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027

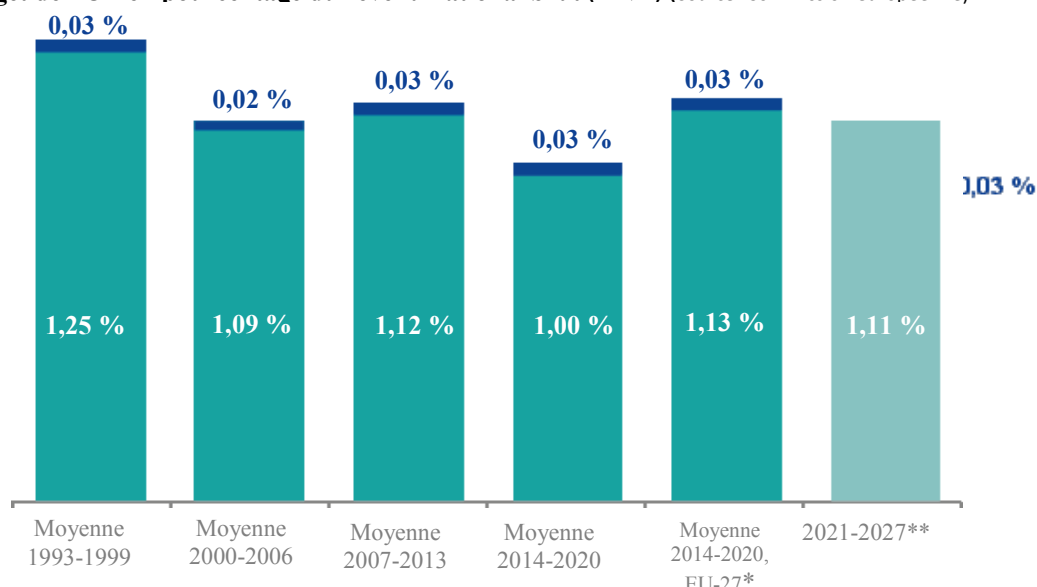
L'élaboration par la Commission européenne du cadre financier pluriannuel 2021-2027 a été **une équation difficile**. D'une part, le Brexit va **priver l'Union européenne de quelque 14 milliards € de recettes** par an, d'autre part, l'Union s'est donnée des priorités nouvelles correspondant au nouvel état du monde et à ses enjeux : migrations, défense, sécurité de ses frontières, environnement, mais aussi préparation de l'avenir : recherche et innovation, numérique, formation des jeunes etc. Au-delà du seul enjeu comptable, la Commission entend relever des défis anciens : quels types de recettes pour l'avenir ? Comment simplifier la lecture du budget mais aussi en améliorer la mise en œuvre et le rendre plus flexible face aux imprévus ?

Le 2 mai 2018, la Commission a donc publié ses propositions budgétaires pour 2021-2027 sur la base d'un « règlement CFP » puis en a décliné les volets par secteurs sous forme de propositions spécifiques, c'est la « législation sectorielle » correspondant aux 37 programmes identifiés : politique agricole commune, politique de cohésion, climat, recherche, ressources propres, Erasmus...

Le règlement CFP suit une procédure législative spéciale définie à l'article 312 du TFUE. Le Conseil adoptera le règlement CFP à l'unanimité, après approbation du Parlement européen. Le Parlement peut, par un vote à la majorité absolue, approuver ou rejeter la position du Conseil, mais il ne peut pas y apporter d'amendements. Les ultimes arbitrages auront été rendus au préalable par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une réunion du Conseil européen. La législation sectorielle est adoptée ultérieurement, conformément à la procédure législative ordinaire, où le Conseil et le Parlement décident conjointement.

Pour 2021-2027, la Commission propose un budget de 1 135 milliards € en engagements (prix 2018), soit **1,11 % du revenu national brut de l'Union européenne à 27**. En prix courants, tenant compte de l'inflation, le budget s'élèverait à 1 279 milliards €. Ce niveau d'engagements représente 1 105 milliards € (soit 1,08 % du RNB) en paiements (également aux prix de 2018). Le Fonds européen de développement, qui s'élève à 30 milliards € pour la période 2014-2020, sera désormais intégré dans le budget de l'Union européenne.

Taille du budget de l'UE en pourcentage du revenu national brut (RNB) (Source: Commission européenne)



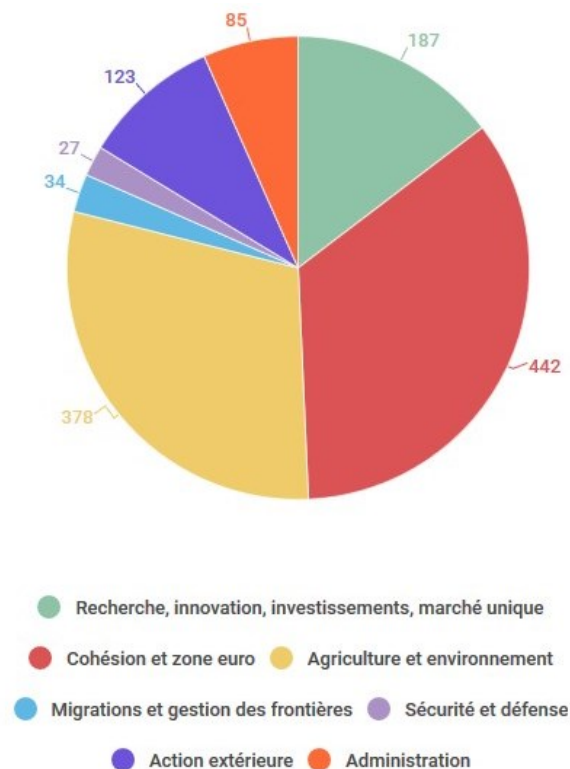
■ Plafond des engagements en % du RNB de l'UE
 *Estimation des engagements pour 2014-2020 (Hors dépenses du Royaume-Uni) en % du RNB de l'EU-27
 ** Fonds européen de développement inclus («budgétisé»)

Corriger les rigidités du passé

Le prochain CFP sera l'occasion **d'alléger les formalités administratives et de fixer des objectifs plus clairs** en mettant plus encore l'accent sur la performance. La structure du budget sera plus lisible et conforme aux priorités politiques. **Le nombre de programmes sera réduit de plus d'un tiers** et l'utilisation des instruments financiers sera facilitée. Enfin, la crise migratoire et des réfugiés, en 2015, a montré les limites de la flexibilité du budget actuel pour réagir rapidement. Il faudra donc accroître cette flexibilité en renforçant les **instruments de gestion des crises et en créant une nouvelle « réserve de l'Union »** destinée à faire face à des événements imprévus et à répondre aux urgences.

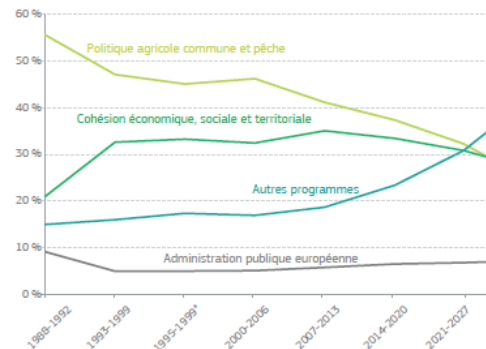
Des priorités politiques nouvelles

Le CFP traduit en termes financiers les **priorités politiques** de l'Union pour la période et fixe les montants annuels maximaux (« plafonds ») pour l'ensemble des dépenses de l'UE et pour les désormais **7 principales catégories et priorités de dépenses** (« rubriques »). Ces **nouvelles priorités** proposées par le président de la Commission en



Source : Toute l'Europe.Eu

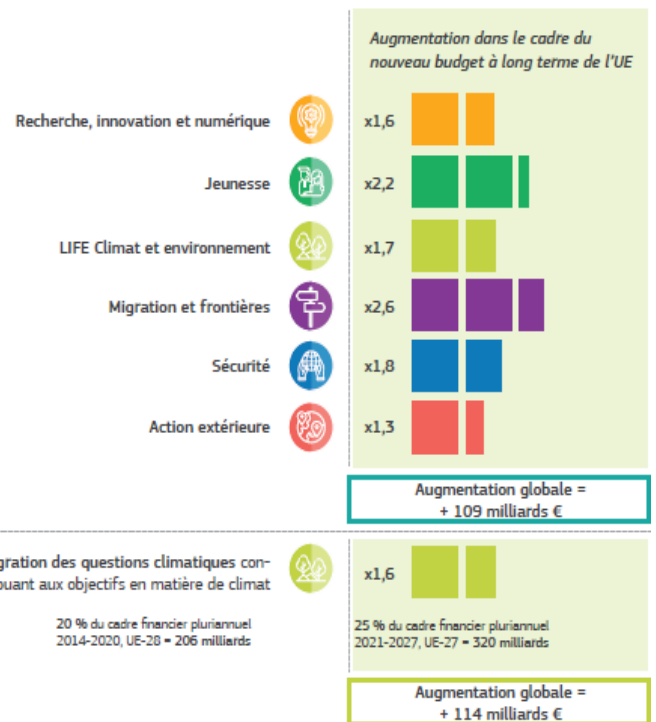
Évolution des principaux domaines d'action dans le budget de l'UE



Source: Commission européenne

*Ajusté lors de l'élargissement de 1995

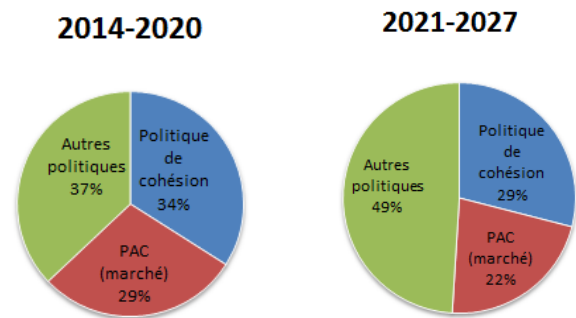
septembre 2016 ont été approuvées par les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres le 16 septembre 2016, ainsi que le 25 mars 2017 dans leur déclaration de Rome. Le graphique ci-dessous en explicite les dotations budgétaires substantiellement accrues.



Note: par rapport au cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'UE-27, y compris le Fonds européen de développement.
Source: Commission européenne

Des politiques « traditionnelles » réduites

La **politique agricole commune**, d'une part, et la **politique de cohésion régionale**, d'autre part, constituent depuis longtemps et jusqu'à aujourd'hui l'essentiel des dépenses du budget européen, soit quelque 75 % à elles deux. Pour la Commission européenne « *l'UE a acquis de nouvelles responsabilités depuis que ces deux politiques ont été introduites, il y a plusieurs décennies. Il est donc logique que leurs parts relatives diminuent. Le retrait du Royaume-Uni impose en outre des réductions d'environ 5 % dans les programmes relevant de la politique agricole commune et de la politique de cohésion, étant donné qu'ils représentent la plus grande part du budget de l'UE* ». **De fait, en euros constants 2018, la PAC est réduite de 15 % et la politique de cohésion de 10 %. Leur part cumulée dans le budget est significativement diminuée.**



Des recettes modernisées

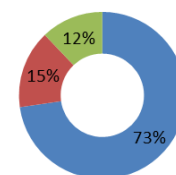
Les **sources des recettes budgétaires de l'Union n'ont pas changé** depuis longtemps : droits de douane, contributions des États membres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et contributions fondées sur le revenu national brut (RNB). Après une diminution progressive des droits de douane, **les contributions fondées sur le RNB sont devenues la principale source de financement du budget de l'UE.**

La Commission propose d'instaurer un « panier » de **nouvelles ressources propres**, composé des éléments suivants : 20 % des recettes générées par le **système d'échange de quotas d'émission de carbone** ; un taux d'appel de 3 % appliqué à **l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)** quand la législation correspondante aura été adoptée ; une contribution nationale en fonction du volume des **déchets d'emballages en plastique non recyclés** dans chaque État membre (soit 0,80 € par kilo).

La part des **nouvelles ressources propres** devrait représenter **22 milliards € par an, soit quelque 12 % des recettes budgétaires de l'UE.** Cela contribuera au financement des nouvelles priorités et de réduire à due proportion les contributions nationales fondées sur le RNB, qui atteindront 73 %, et les droits de douane 15 %.

Les ressources du budget 2021-2027

■ Contributions nationales ■ droits de douane ■ nouvelles ressources propres



Des contributions nationales normalisées

Depuis 2002, l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède bénéficient de « rabais sur le rabais », c'est-à-dire d'une réduction permanente de leur contribution au rabais britannique. Des réductions supplémentaires ont en outre été accordées : l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède ont obtenu une réduction temporaire des taux d'appel de la

taxe sur la valeur ajoutée pour la période 2014-2020. L'Autriche, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark ont également bénéficié d'une réduction forfaitaire de leurs contributions fondées sur le RNB.

Les montants bruts des corrections et des rabais, hors rabais britannique proprement dit, dépassent

les 5 milliards € prévus dans l'actuel CFP. La France est le pays qui contribue le plus au rabais britannique (1,5 milliard € en 2017).

Cet actuel système de rabais serait supprimé progressivement jusqu'à ce que les contributions nationales atteignent un niveau comparable à celui des autres États membres ne bénéficiant pas d'un rabais. Cette approche progressive, sur 5 ans, permettra d'éviter que ce changement n'entraîne une forte augmentation des contributions nationales des pays concernés.

Le rabais britannique.

- Le Royaume-Uni se voit rembourser 66 % de son solde budgétaire. Le Royaume-Uni ayant un solde budgétaire déficitaire (il verse à l'UE plus que ce qu'il ne reçoit), le rabais lui permet au final de verser moins d'argent à l'UE que ses voisins de taille similaire comme la France.
- Ce remboursement laissant un vide dans le budget global, la part non versée par les Britanniques est répartie entre les autres États membres.
- Certains pays ont eux-mêmes obtenus un rabais sur cette part de compensation : l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède ne paient que 25 % de la somme qui leur serait normalement réclamée.

(Source : Commission européenne)

Un principe consacré : le lien entre bonne gestion financière et État de droit

L'objectif est de protéger le budget de l'UE contre les défaillances de l'État de droit dans un État membre, qui peuvent nuire gravement à la bonne gestion financière et à l'efficacité des financements européens. Il s'agira de combattre les éventuels cas de détournements ou de corruption qui seraient par exemple facilités par une trop faible indépendance de l'autorité judiciaire. La proposition prévoit que les bénéficiaires finaux ne soient pas pénalisés lorsque des mesures de

suspension ou d'annulation des paiements doivent être prises, l'État membre concerné devant se substituer aux financements européens. Dans le cadre du vote à la majorité qualifiée inversée, une telle proposition de la Commission est réputée adoptée par le Conseil, sauf si celui-ci décide, à la majorité qualifiée, de rejeter la proposition de la Commission.

Cadre financier et réformes structurelles

Ce cadre financier pluriannuel renforce le lien avec les **réformes structurelles** pour la croissance et l'emploi, les **politiques budgétaires** conformément au pacte de stabilité et de croissance et la **prévention des déséquilibres macroéconomiques** excessifs. La Commission propose ainsi deux nouveaux instruments: un **programme d'appui aux réformes** (25 milliards €) et un **mécanisme européen de stabilisation des investissements**. Autant d'outils destinés à

favoriser la convergence économique et sociale et à maintenir la stabilité macroéconomique dans la zone euro en soutenant des réformes et en maintenant les niveaux d'investissement en cas de crise. Ils compléteront d'autres Fonds de l'Union, comme les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds de cohésion, FEDER, FSE+) et le nouveau Fonds InvestEU, et renforceront le lien entre le budget de l'UE et le Semestre européen.